

de Schoulbuet

Informationsblad vun der Gemeng Stengefort



COMMUNE DE
STEINFORT



Sommaire

Horaire des classes	P 1
Titulaires des classes	P 2
Transport scolaire	P 3
Informations utiles	P 4-5
Fiche médicale	P 6
Aide aux devoirs	P 7
Répartition des classes	P 8

Annuaire scolaire

Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

Précoce

STEINFORT 39 01 14
Fax: 39 01 14
15, rue de Hobscheid L- 8422

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47
7, rue du Parc L- 8380

Préscolaire

STEINFORT 39 87 57
rue du Cimetière L- 8413

STEINFORT (centre sportif) 39 01 34 50
7a, rue de Hagen L- 8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46
7, rue du Parc L- 8380

HAGEN 39 60 61
rue de l'École L- 8367

Primaire

STEINFORT primaire: 39 85 92
complémentaire: 39 85 08
Fax 39 58 08
rue de l'École L- 8420

KLEINBETTINGEN 39 92 70
Fax 39 56 54
rue de la Gare L- 8380

HAGEN 39 85 93
Fax 26 30 59 93
rue de l'École L- 8367

Inspectrice: SIMON-PIRSCH Nicole
Fax: 26 58 07 84 51

Autres

Hall Sportif 39 01 34 - 40

Piscine 39 01 34 - 1

Structures d'accueil
STEINFORT 621 24 84 79
7a, rue de Hagen L-8421

Structures d'accueil
KLEINBETTINGEN 621 24 70 32
7, rue du Parc L-8380

Retrouvez les écoles de la commune de Steinfort
sur le site internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: **primaire.steinfort@ecole.lu**



Rentrée des classes 2008-2009

La rentrée des classes aura lieu le lundi 15 septembre 2008 à 8h00.

Le matin de 8h00 à 9h45 les élèves seront pris en charge par leur titulaire. Après 10h00 l'horaire normal des cours 2008/09 commencera, exception faite des cours de natation et d'éducation physique qui démarreront le mardi 16 septembre 2009, au centre sportif.

Le lundi 15 septembre 2008, premier jour de classe de la nouvelle année scolaire 2008/2009, toutes les classes chômeront ledit lundi après-midi. Toutefois l'accueil à la Maison Relais fonctionnera et ce également pour les enfants qui ne sont pas inscrits régulièrement.

Rythmes scolaires 2008-2009

Les rythmes scolaires resteront inchangés.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h55	10h00-10h55	10h00-10h55	10h00-10h55
10h55-11h50	10h55-11h45	10h55-11h50	10h55-11h45	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

Horaires des classes préscolaires

Tous les jours de 8h00 à 11h45, les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00.

Attention, pour des raisons de transport scolaire, les cours de l'éducation préscolaire dans les classes de la piscine commenceront le matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours.



Titulaires des classes

Précoce

Précoce à Steinfurt
Institutrice
Éducatrices

BARTHELEMY Carole
MANGEN Anne
VAN HOVEN Carole

Précoce à Kleinbettingen

Institutrice
Éducatrice

WEIS Pamela / ARNOLD Michèle
CALDERONI Tanja

Préscolaire

Classes à Steinfurt

rue du Cimetière
rue du Cimetière
Steinfurt-Piscine
Steinfurt-Piscine

ÖZEN Sema
JOST Fabienne / HOFFMANN Steffi
KALMES Liz / BACKES Cynthia
HULTEN Bernadette

Classe à Hagen

WEYDERT- SCHOLER Monique

Classe à Kleinbettingen

FRIEDEN Lynn

Enseignant intervenant breveté

KIRPACH Christiane

Intervenant

PEIFFER Béatrice

Primaire

Classes primaires à Hagen

1^e année d'études

FOLSCHEID-PENNING Monique

4^e année d'études

RIES-SCHAUS Carole

Classes primaires à Kleinbettingen

2^e année d'études

RIVOLDINI Carmen

3^e année d'études

BACKES Josette

5^e année d'études

GOELFF Alphonse

6^e année d'études

DIEDERICH Marie-Jeanne

Classes primaires à Steinfurt

1^e année d'études

LANG Caroline

1^e année d'études

ROLLIN Nathalie

2^e année d'études

BAATZ-MANGEN Marianne

2^e année d'études

BIVER Gaby

3^e année d'études

BERTEMES Serge

3^e année d'études

CANNIVÉ Marianne

4^e année d'études

OEHMEN Sacha

4^e année d'études

RAUCHS-CLEMENS Danielle

5^e année d'études

RAUCHS Jhang

5^e année d'études

SCHAAL Carole

6^e année d'études

ROLLINGER Jean-Paul

6^e année d'études

KOHNNEN Christian

Classe orthopédagogique (Steinfort-primaire)

BRADNEY-RUCKERT Chantal

Enseignant intervenant breveté (Éducation physique)

BECHET Raphaël

Enseignant intervenant breveté (cours d'appui)

ROLLINGER Nathalie

Enseignant intervenant (classe d'accueil & appui)

CRAHAY Nicole

Enseignants intervenants chargés de différentes branches

FUNCK-EISCHEN Mariette, LINSTER-THEIN Susy,

SCHNEIDER Jennifer, THILL Danielle

Enseignant et chargés de cours de religion

FEIEREISEN Thierry (Steinfurt)

HESS Dany (Hagen)

BIEVER Martine (Kleinbettingen)

Chargé de cours de l'éducation morale et sociale

MERSCH-KIEFFER Yvette (Hagen/Kleinbettingen)

SCHUH-CLASEN Michèle (Steinfurt)



Transport scolaire 2008-2009

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

BUS				
ALLER-vers les écoles	lu-ve	lu-ve	lu-me-ve	lu-me-ve
Grass-arrêt Bus	7h40		13h40	
Kleinbettingen-école préscolaire	7h48		13h47	
Hagen-école	7h52		13h52	
Steinfort-centre sportif	7h57		13h57	
Steinfort-centre sportif		7h45		13h40
Hagen-école		7h50		13h45
Kleinbettingen-école		7h55		13h50
Hagen-école				13h55
Steinfort-centre sportif				14h00

BUS	préscolaire & primaire	préscolaire	préscolaire & primaire	primaire	primaire	préscolaire & primaire	préscolaire & primaire
RETOUR	lu-me-ve	ma-je	lu-me-ve	ma-je	ma-je	lu-me-ve	lu-me-ve
Kleinbettingen-école	11h52			12h37		16h02	
Hagen-école	11h57			12h42		16h07	
Steinfort-centre sportif	12h02			12h47		16h12	
Steinfort-centre sportif		11h50	11h55		12h40		16h05
Hagen-école		11h55	12h00		12h45		16h10
Kleinbettingen-école		12h00	12h05		12h50		16h15
Grass-arrêt Bus		12h08	12h13		12h58		16h23



ATTENTION: pour réduire le temps d'attente au bus scolaire des élèves des classes préscolaires de la piscine, les cours de l'éducation préscolaire dans ces classes commenceront chaque matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

Éducation précoce

1. Âge d'admission

L'âge d'admission minimum au précoce est fixé, pour l'année scolaire 2008/2009, à trois ans.

2. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionnera de 8h00 à 11h45 les lundis à vendredis et de 14h00 à 16h00 heures les lundis, mercredis et vendredis.

Un service d'accueil fonctionnera selon les besoins, à partir de 7h30, le matin et à partir de 13h30 à midi, ainsi qu'après le temps de classe, jusqu'à 16h30.

3. L'Éducation précoce est facultative

L'introduction de l'éducation précoce est prévue comme offre facultative. Ainsi les familles qui le désirent et qui en ont la possibilité, pourront poursuivre l'éducation de leur enfant au sein même de la famille jusqu'à l'entrée au préscolaire.

Toutefois les parents d'élèves parlant une autre langue maternelle que le luxembourgeois à domicile sont cordialement invités à faire profiter leurs enfants de l'éducation précoce pour l'apprentissage du luxembourgeois et ceci pour améliorer fondamentalement le progrès scolaire dès la 1^{ère} année d'études primaires.

Éducation préscolaire et l'apprentissage du luxembourgeois

Dans le contexte plurilingue particulier du Luxembourg, un des objectifs prioritaires de l'éducation préscolaire consiste dans le développement de la langue luxembourgeoise.

Le luxembourgeois facilite l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'enseignement de l'écriture et de la lecture dès la 1^{ère} année d'études primaires. Pour cette raison, il est indispensable que tous les enfants aient, lors de leur entrée en première année d'é-



des, des connaissances suffisantes en luxembourgeois pour ne pas compromettre l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base qui sont déterminantes pour leurs chances de réussite scolaire.

Cette condition essentielle vaut pour tous les enfants, qu'ils soient de langue maternelle luxembourgeoise ou non. Or, si l'objectif est de donner à tous les enfants un accès équitable à l'écriture et à la lecture au moment de leur passage à l'enseignement primaire, il est évident que le développement du luxembourgeois revêt une importance particulière pour les jeunes enfants de langue maternelle étrangère.

Considérant l'évolution et l'augmentation au préscolaire du nombre d'enfants ne parlant pas la langue luxembourgeoise à domicile, des cours d'appui pour l'apprentissage du luxembourgeois au préscolaire sont maintenus par l'Administration communale.

Obligation scolaire pour l'éducation préscolaire

Sont seulement admissibles dans une école préscolaire et primaire de la commune, les enfants résidants dans la commune de Steinfort.

La fréquentation d'une classe préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er}



septembre de l'année en cours et non encore soumis à l'obligation scolaire.

Pour des motifs légitimes, l'enfant peut être dispensé de la fréquentation d'une classe préscolaire.

L'inadmissibilité temporaire ou définitive d'un enfant à une classe préscolaire, ou encore son exclusion, est décidée par la commission scolaire, sur l'avis concordant de l'inspecteur et de la commission médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Effectifs des classes primaires

Si, conformément au règlement, à la rentrée scolaire, la différence entre les effectifs de 2 classes parallèles de même niveau est supérieure à 3, et à défaut de candidatures pour un transfert volontaire, il sera procédé à un tirage au sort le premier jour de classe, et cela sur la base des listes établies par l'administration communale.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances scolaires.

Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2008/2009.

Ce choix de cours ne pourra être modifié au cours de l'année scolaire.

Natation et éducation physique

Tous les élèves de l'enseignement primaire suivront les cours de natation et d'éducation physique. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical, mais il pourra fréquenter pendant la durée des leçons d'éducation physique et sportive une autre classe.

Pour les cours d'éducation physique, les responsables des cours d'éducation physique vous prient de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

Absences

Toute absence doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

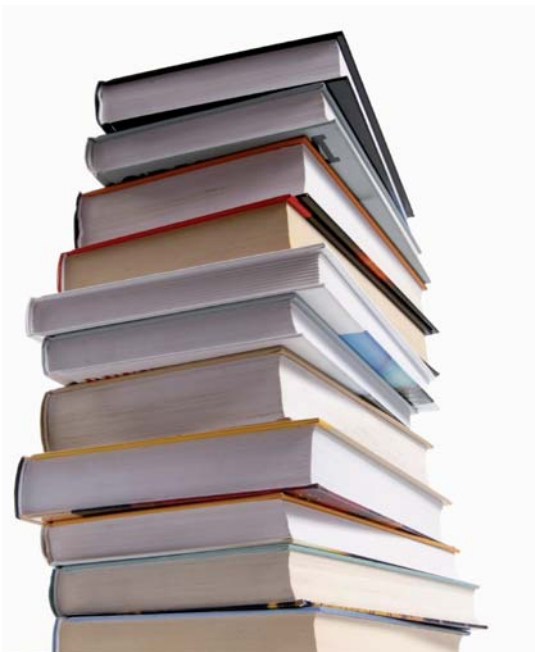
Pour toute autre absence de plus de deux demi-journées, il faut demander l'autorisation préalable à la Commission Scolaire.

Consultations pour parents

Chaque enseignant(e) se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion des parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne plus accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.



Pas de portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

Livres et matériel scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.

Carnet de liaison

À la rentrée, chaque élève devra se procurer un journal de classe ou recevra un carnet de liaison qui sert à rendre la communication entre l'école et les parents plus efficace et plus aisée.

Ce moyen de communication facilitera la correspondance entre l'école et les parents et l'organisation des consultations individuelles.

Fiche médicale

Pour garantir une intervention plus individualisée de la part du personnel scolaire responsable en cas de malaise ou d'accident, chaque élève devra remettre sa fiche médicale personnelle à son institutrice/instituteur.

Votre enfant est en 6^e année d'études

Quelles sont les modalités du passage du primaire au post-primaire?

L'avis d'orientation est émis sur la base des 4 critères suivants:

- les notes des bulletins de la sixième année d'études primaires,
- les résultats à une série d'épreuves standardisées organisées dans le courant du premier et deuxième trimestre de la sixième année d'études primaires.
- l'avis des parents
- l'avis de l'instituteur ou de l'institutrice titulaire de la 6^e année d'études primaires concernant les comportements d'apprentissage de l'élève.



Fiche médicale de l'élève

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Numéros de téléphone des personnes responsables privé:

bureau:

GSM:

autres:

Date de la dernière vaccination contre le tétanos:

Groupe sanguin et facteur rhésus:

Infirmité ou maladie (épilepsie, asthme,...):

Médicaments à prendre régulièrement
(lesquels, contre quoi, comment,...):

Autres remarques (contre-indication au camping,
au sport, opération récente, maladie grave antérieure,...):

Nom, adresse et tél. du médecin de famille:

A qui s'adresser en cas d'urgence en l'absence des parents privé:

bureau:

GSM:

autres:

Le soussigné (père, mère ou tuteur) de l'élève précité donne par la présente l'autorisation à l'instituteur de faire soumettre son fils/sa fille en cas d'urgence et sur conseil du médecin traitant à une intervention médicale pendant la durée de l'excursion.

Date:

Signature du tuteur:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

Remarques: Cette fiche médicale sera utilisée avec discrétion par l'institutrice/instituteur uniquement. Les parents sont invités à fournir oralement à l'instituteur tous les renseignements supplémentaires nécessaires sur l'état de santé, les maladies et infirmités de leur fils/fille qu'ils ne veulent pas inscrire sur cette fiche.





COMMUNE DE
STEINFORT

Aide aux devoirs à domicile Hausaufgabenhëllëf

Pendant l'année scolaire 2008/2009 l'Administration communale de Steinfort offrira aux élèves de la 2^e à la 6^e années d'études une aide aux devoirs à domicile (à partir du mois d'octobre). Cet accompagnement des élèves à finir leurs devoirs aura lieu chaque lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 17h30 dans des salles de classe des écoles primaires.

Dès que les élèves auront terminé les devoirs à domicile, ils pourront quitter l'école et rentrer. Aucun transport scolaire spécial ne sera organisé.

Des élèves nécessitant une aide aux devoirs pourront être inscrits à la demande des parents et sur avis de l'enseignant(e) de sa classe. Une participation aux frais de 12 /trimestre sera demandée par l'Administration communale.

Le personnel engagé pour l'aide aux devoirs organisera la composition des différents groupes suivant la classe fréquentée et le domicile des élèves nécessitant une aide.

Cette aide, qui est très individualisée pour chaque élève, ne devra pas être confondue avec les études surveillées offertes par les nouvelles structures d'accueil.

Les parents intéressés pourront déjà exprimer leur désir à inscrire leur enfant à l'aide aux devoirs à domicile.

Auch während des nächsten Schuljahres 2008/2009 wird die Gemeinde Steinfort den Schülern der 2. bis 6. Klassen Schulaufgabenhilfen anbieten.

Diese Hilfemaßnahmen können jeden Montag, Mittwoch und Freitag von 16.15 bis 17.30 in Anspruch genommen werden. Sobald die Schüler ihre Hausaufgabe beendet haben, können sie nach Hause zurückkehren. Ein außerordentlicher Schultransport wird nicht organisiert werden.

Schüler, die eine Hilfestellung bei den Hausaufgaben wirklich benötigen, können von ihren Eltern eingeschrieben werden, die endgültige Einschreibung erfolgt nach Rücksprache mit dem verantwortlichen Lehrer/In. Der Gemeindeverwaltung ist hierzu einen Unkostenbeitrag von 12 /Trimester zu entrichten.

Die verschiedenen hilfsbedürftigen Schülergruppen werden je nach Schulklasse und Wohnort von dem für die Hausaufgabenhilfe eingestellten Personal zusammengestellt.

Diese Hausaufgabenhilfe, die sehr auf den einzelnen Schüler abgestimmt ist, darf wegen des individuellen Charakters nicht mit den „études surveillées“ der neuen „structures d'accueil“ verwechselt werden.

Die, an dieser Dienstleistung der Gemeinde, interessierten Eltern können ab heute ihr Kind für die Hausaufgabenhilfe einschreiben.

Fiche d'inscription à l'aide aux devoirs à domicile

Je soussigné(e):

domicilié(e):

désire inscrire par la présente mon enfant (nom & prénom):

élève en année d'études primaires à aux cours d'aide aux devoirs pour l'année scolaire 07/08.

Date:

Signature:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

A retourner à l'Administration communale de Steinfort:
voir ci-contre

à détacher et à renvoyer à l'adresse mentionnée ci-dessous



Répartition des classes

Sont seulement admissibles dans une école préscolaire et primaire de la commune, les enfants résidants dans la commune de Steinfort.

La fréquentation d'une classe préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année en cours et non encore soumis à l'obligation scolaire.

Pour des motifs légitimes, l'enfant peut être dispensé de la fréquentation d'une classe préscolaire. L'inadmissibilité temporaire ou définitive d'un enfant à une classe préscolaire, ou encore son exclusion, est décidée par la commission scolaire, sur l'avis concordant de l'inspecteur et de la commission médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Elèves fréquentant la 1^{ère} année préscolaire

Steinfort

Mme Backes Cynthia

Piscine (rue de Hagen): BRAUN Laura, DA SILVA GONCALVES Carolina, DONVEN Jil, HENGEN Sarah, MOREIRA INOCÊNCIO Dennys, OURTH Joe, SOARES DA COSTA Alexandre.

Mme Hulten Bernadette

Piscine (rue de Hagen): COLLETTE Nathan, DELBRASINNE Céline, SCHMITZ Kyra, SCHRICKE Lauriane, SCHMIT Pol, TIBOR Monica, TIBOR Jessica, WINANDY Jonathan-Ray.

Mme Özen Sema

Rue du cimetière: JESUS DA SILVA VELHINHO Kelly, KAISER Luca, SCHOLTUS Alicia, VION Charles, VO Tram, WAGENER Nicolas.

Mme Hoffmann Steffi

Rue du cimetière: BENTAJER Anas, LOPORCARO Matteo, SEMEDO GARCIA Kevin, SHERIFI Edouardo, WEIS Lukas, WIES Emilie.

Hagen

Mme Monique Weydert

CHIU Kei, FEYDER Alba, GRAF Sandy, KRACK Céline, RIES Emma, SCHEUER Christophe, SCHMIT Lena, STÖHRMANN Välten, WIRTH Max.

Kleinbettingen

Mme Lynn Frieden

BAUSCHLEID Yannick, CARPENTIER DE CHANGY Felicia, KAUFFMANN Cédric, LEBRUN Elena, MAZIVKIEWICZ Patryk, SEHL Anna, SOK Anita, WEICHERDING Arno.

Elèves fréquentant la 1^{ère} année d'études primaires

Steinfort

Mme ROLLIN Nathalie

BANCHIERI Laura, BARROS DA SILVA Joey, BOUILLON Vincent, BRUYERE Louis, CORTILD Daniel, CRUZ ANTUNES Sara, DERVILLE Lucas, DOS SANTOS Catarina, GAASCH Edina, GOMES MONTEIRO Stéphane, KARGER Ben, LEMPICKI Theo, LIBAR Lena, MARQUES Catarina, MIDDELKOOP Jimmy, NUNES MONTEIRO Diogo, VILLOLDO Pablo.

Mme LANG Caroline

BAST Pol, BENTAJER Salim, BERTANIER Esteban, DOS SANTOS Ruben, DUARTE SIMOES Johann, FISCHBACH Lars, GRUNEWALD Sacha, HOFFMANN Alexandra, LÖFFLER Tim, MANGEN Gil, RIES Shawn, ROTOLO Cynthia, SELMANOVIC Semir, SETOCA Rafael, WAMPACH Lenja.

Hagen

Mme FOLSCHEID-PENNING Monique

BEHEYDT Christian, DA SILVA MELO Dylan, DOCK Luca, DOS SANTOS FERREIRA Noémie, DUTKIEWICZ Anastasia, FABER Yanis, FRANCISCO SIMOES Ana, GLOVER Alexander, UIMARÃES AMBROSIO SIMÕES Katia, KRUMMES Kilian, LE NOBLE Marine, SCHMIT Angie, SCHEUER Anne-Marie, SOK Daniel, WOLFF Nora.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances scolaires.



Vacances et congés scolaires 2008-2009

L'année scolaire commence le lundi 15 septembre 2008 et finit le mercredi 15 juillet 2009 à 12h00.

Vacances scolaires:

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)
Congé de la Toussaint	1 ^{er} novembre 2008	9 novembre 2008
Vacances de Noël	20 décembre 2008	4 janvier 2009
Congé de Carnaval	21 février 2009	1 ^{er} mars 2009
Vacances de Pâques	4 avril 2009	19 avril 2009
Congé de la Pentecôte*	23 mai 2009	2 juin 2009
Vacances d'été	16 juillet 2009	14 septembre 2009

* en raison des élections parlementaires 2009, le congé de pentecôte a été avancé d'une semaine. Le congé commencera donc le **samedi 23 mai** et finira le **mardi 2 juin 2009**.

Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE
Fête du Travail	1 ^{er} mai 2009
Pèlerinage à N-Dame de Luxembourg	8 mai 2009
Ascension	21 mai 2009
Fête nationale	23 juin 2009

Remarques

- 1) Les classes chôment le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg: le vendredi 8 mai 2009.
- 2) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 3) Vue la situation particulière dans la commune de Steinfort où les cérémonies solennelles de la 1^{ère} communion ont lieu au début de la soirée du dimanche 10 mai 2009, les classes de la 3^e année d'études chômeront pendant la matinée du lendemain de la 1^{ère} communion.

L'année scolaire 2009/2010

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2009 et finit le jeudi 15 juillet 2010.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 31 octobre 2009 et finit le dimanche 8 novembre 2009.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2009 et finissent le dimanche 3 janvier 2010.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 13 février 2010 et finit le dimanche 21 février 2010.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 27 mars 2010 et finissent le dimanche 11 avril 2010.
5. Jour férié légal: le samedi 1 mai 2010.
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 13 mai 2010.
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 22 mai 2010 et finit le dimanche 30 mai 2010.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le mercredi 23 juin 2010.
9. Les vacances d'été commencent le vendredi 16 juillet 2010 et finissent le mardi 14 septembre 2010.





Léif Elteren !

Mat dësem Bréif wëlle mir iech op d'Parkproblemer ronderëm d'Schoulen opmierksam maachen.

1. Aus Sécherheetsgrënn géife mir iech bidden net méi virun der Barriär zu Stengefort ze parken. D'Kanner klammen do aus dem Auto eraus a lafen dem Léierpersonal oft ouni opzepassen virun den Auto. Außerdem kommen d'Enseignanten net op de Parking oder net méi vum Parking erof, well oft d'Sortie resp. d'Entrée blockéiert ass. Et si genuch Parkméiglechkeeten op dem Parking nieft der Bank, dofir biede mir iech déi w.e.g ze benotzen!

2. Een ähnleche Problem ass am Schoulwee bei der „Spuerkees“ eran. Verschidde Leit parken esou no bei der Trap fir erop an de Schoulhaff, dass d'Kanner sech do laanscht quetsche müssen. Dat Manövréieren an deem enke Wee bedeit eng zousätzlech Gefor fir eis Schoulkanner. Eng ähnlech Situation bidd sech am „Kazeneck“ (rue des Martyrs).

Benotzt och hei w.e.g de Parking hannert der „Fortis“

3. Wat de Busarrêt beim Roudemer betrëfft, biede mir iech deen ëmmer fräi ze loossen, och wann net grad e Bus do hält. Duerch d'Halen um giele Stréch hënnert dir de Bustransport a bréngt déi Kanner a Gefor, déi den Trottoir laanscht de Roudemer benotzen. Deen ee Chantier beim Roudemer ass quasi fäerdeg, sou dass och hei genuch Parkgeleenheete sinn.

4. Zu gudder Lescht ass eng ähnlech Situatioun zu Klengbetten, wou de Bus oft kaum laanscht kënn, well do Elteren de Busarrêt virun der Spillschoul resp. Précoce zousetzen.

Dat Selwecht gëlt fir de Foussgängeriwweggang virun der Primärschoul.

Wann déi betrafte Leit sech an Zukunft un dës Virschléi halen, ass de Schoulwee vun alle Kanner e Stéck méi sécher.

Nathalie ROLLIN a Raphaël BECHET
Délégués à la sécurité dans les écoles



Chers parents !

Par cette lettre, nous voulons attirer votre attention sur des problèmes de parking aux alentours des écoles.

1. Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de ne plus stationner devant la barrière à Steinfort. Les enfants quittent les véhicules et passent souvent sans faire attention devant les voitures des enseignants. De plus, les enseignants sont souvent bloqués par des voitures pour se rendre dans la cour de l'école ou la quitter. De nombreux emplacements sont à votre disposition sur le parking derrière la Banque « Fortis », donc nous vous prions de bien vouloir en faire usage !

2. Un problème similaire se pose dans la petite rue derrière la « Caisse d'Epargne de l'Etat ». Certaines personnes stationnent tout près des escaliers donnant accès à la cour de l'école, de façon à gêner le passage des enfants. La circulation dans cette rue étroite entraîne de nouveaux dangers pour nos écoliers. Une situation pareille se pose dans la rue des Martyrs (rue qui longe la pharmacie et qui donne accès à la cour de récréation).

Veuillez utiliser encore une fois le grand parking derrière la banque « Fortis » !

3. En ce qui concerne l'arrêt de bus devant le centre « Roudemer », nous vous prions de le laisser libre en permanence ! En stationnant votre véhicule sur la bande jaune, vous dérangez le transport scolaire et vous mettez en danger les enfants qui utilisent le trottoir devant l'école préscolaire.

4. Pour terminer, nous attirons votre attention sur une situation similaire à Kleinbettingen où le bus a souvent des difficultés à passer à côté des voitures qui bloquent le passage aux alentours de l'arrêt de bus devant l'école précoce/précolaire.

Le même problème se présente pour le passage pour piétons devant l'école primaire.

Si toutes les personnes concernées respectent ces propositions à l'avenir, elles contribueront à rendre plus sûr le chemin d'école de tous les enfants !

Nathalie ROLLIN et Raphaël BECHET
Délégués à la sécurité dans les écoles